

Projet d'agrandissement du parc marin du Saguenay-St-Laurent

Mémoire déposé le 9 décembre 2024:

- 1) **Nous sommes favorables au projet:** L'organisme de bienfaisance enregistré que je représente est en faveur du projet proposé d'agrandir le parc marin du Saguenay-St. Laurent à une superficie totale de 4487 km², la limite est du parc marin agrandi se situant en ligne droite entre la Pointe-à-Boisvert et le Bic et la limite ouest du futur parc se situant entre Petite-Rivière-St-François et St-Jean-Port-Joli.
- 2) **Vitesse maximale:** Depuis 24 ans de recherche sur les petits rorquals et autres cétacés dans l'estuaire du St-Laurent, nous avons constaté que le nombre d'animaux avec des lésions et des marques potentiellement attribuables à des collisions avec des bateaux a augmenté de façon inquiétante. Dans le but d'améliorer l'efficacité des mesures de protection dans le futur parc marin, nous proposons une vitesse maximale de 18 nœuds pour tous les bateaux au lieu de 25 nœuds comme c'est le cas actuellement, et de 10 nœuds pour les navires de la marine marchande.
- 3) **Zone de pêche commerciale:** Lors de nos recherches dans le secteur entre Tadoussac et Colombier nous avons constaté que des engins de pêche commerciale (casiers à bourgots, filets maillants etc.) sont souvent présents dans les secteurs fréquentés par les petits rorquals et les rorquals à bosse, en particulier près de l'embouchure de la rivière des Grandes Bergeronnes et entre les îlets boisés et la Pointe-à-Boisvert. Bien que la gestion de la pêche relève du Ministère de Pêches et Océans, nous proposons de faire les démarches nécessaires pour fermer ces secteurs à la pêche commerciale, avec un périmètre de 1 mille nautique de la rive pour le secteur de Bergeronnes et un ½ mille nautique des deux côtés de la ligne entre la bouée K48 et les îlets boisés.
- 4) **Plan de surveillance:** Nous recommandons fortement d'inclure le petit rorqual comme indicateur dans le plan de surveillance du parc marin. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une espèce menacée, le petit rorqual étant présent dans l'ensemble de l'Atlantique Nord, il sert de sentinelle et bioindicateur pour l'état de santé des milieux marins qu'il fréquente. Une quantité de données impressionnante existe pour supporter les décisions futures du parc marin en ce qui a trait aux petits rorquals.
- 5) **Conditions pour les permis de recherche:**
 - A) Nous avons constaté dans le passé que des conditions spéciales nous ont été imposées sans consultation préalable (zone côtière fermée aux activités de recherche d'un demi mille nautique près de la côte entre Les Bergeronnes et Les Escoumins), ce qui a causé des

restrictions importantes pour nos activités de recherche dans le parc marin, vu que plus de 95 % de nos identifications et biopsies avaient été réalisées justement dans cette zone. Pour l'avenir, nous demandons que les intervenants impliqués dans la recherche et l'éducation soient consultés avant d'imposer des conditions spéciales, même mineurs, et qu'une attitude favorable soit portée à ces projets qui fournissent la base pour des mesures de protection, qu'il s'agisse d'espèces menacées ou non.

- B) **Utilisation de drones:** Dans la même perspective, il serait souhaitable que l'utilisation de drones pour des projets de recherche soit gérée de façon moins restrictive, et ce même pour des projets de tournage de documentaires sur les projets de recherche, vu qu'un drone représente une alternative moins invasive que des approches répétées par bateau. Il s'agit d'un outil très puissant avec des applications potentielles non seulement pour la recherche, mais aussi pour la conservation.